RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

JDB
Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : 90 AVENUE DE WAGRAM
75017 PARIS
831 005 541 RCS paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le 02 octobre,
A dix heures,

Les associés de la société JDB, société en nom collectif au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance faite à chaque associé.

Sont présentes :

La Société **NEWS INVEST**, représentée par la SARL MFI MARKETING FINANCE INTERNATIONAL, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Stéphane MOITY, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

La Société **SARL BLANCHE 8 IMMOBILIER**, représentée par son gérant, Monsieur Pierre SERVAIS, titulaire de 350 parts sociales en pleine propriété

La Société **SARL DU 29 RUE GUENEGAUD**, représentée par son gérant, Monsieur David PASTOR, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété

Monsieur **Daniel GUERIN** préside la séance en qualité de Gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- **Les statuts de la société,**
- **Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.**

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **Nomination d'un nouveau co-Gérant en remplacement d'un co-Gérant démissionnaire, fixation de la durée de son mandat et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.**

[redacted]

2. **Modification corrélative de l'article 15 des statuts.**
3. **Questions diverses.**

Après quoi, Monsieur le Président expose que Monsieur Stéphane MOITY a démissionné ce jour de ses fonctions de Co-gérant de la société, qu'il y a lieu de prendre acte de cette décision et de procéder à la nomination d'un nouveau co-Gérant. Pour ce faire, il propose la nomination dans lesdites fonctions, de la SARL MFI MARKETING FINANCE INTERNATIONAL dans laquelle Monsieur Stéphane MOITY assure les fonctions de gérant.

Après discussion, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission, à compter de ce jour, des fonctions de Co-gérant présentée par Monsieur Stéphane MOITY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, nomme dans les fonctions de co-Gérant en remplacement de Monsieur Stéphane MOITY, à compter de ce jour et pour une durée illimitée,

la SARL MFI MARKETING FINANCE INTERNATIONAL,
dont le siège social est sis : 90 avenue de Wagram 75017 PARIS
immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 415 391 051
représentée par Monsieur Stéphane MOITY

La SARL MFI MARKETING FINANCE INTERNATIONAL exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts et ne percevra à ce titre aucune rémunération.

Les gérants auront la faculté d'agir séparément et disposeront pour cela de la signature sociale.

Monsieur Stéphane MOITY es qualité de gérant, déclare que la SARL MFI MARKETING INTERNATIONAL accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, consécutivement à la résolution prise ci-dessus, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article **15** des statuts :

Article 15 –Nomination de la Gérance

La Société est gérée et administrée, pour une durée non limitée, par :

- **Monsieur Daniel GUERIN** né le [redacted] à [redacted] domicilié [redacted] 17ème.

Et

- **la SARL MFI MARKETING FINANCE INTERNATIONAL,**
 dont le siège social est sis : 90 avenue de Wagram 75017 PARIS
 immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 415 391 051
 représentée par Monsieur Stéphane MOITY

Ils pourront être révoqués par une décision prise à la majorité requise pour les assemblées ordinaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

°*°*°*°*°

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 20.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés, après lecture.

La société NEWS INVEST
Représentée par MFI MARKETING FINANCE INTERNATIONAL
Représentée par Mr Stéphane MOITY

[redacted]

La S[redacted]D
Re[redacted]R

[redacted]

La SARL BLANCHE 8 IMMOBILIER
Représentée par Mr Pierre SERVAIS

Le Gérant
Mr Daniel GUERIN

[redacted]

La SARL MFI MARKETING FINANCE INTERNATIONAL
Représentée par Mr Stéphane MOITY

[redacted]